

Berne, le 24 novembre 2015

Attentes et revendications de l'Alliance climatique envers le nouvel accord sur le climat (COP21) et la politique suisse de protection du climat

Eléments principaux d'un nouvel accord sur le climat porteur d'avenir

Le nouvel accord sur la protection du climat qui doit être adopté à Paris, doit créer les conditions permettant de limiter ces prochaines années le réchauffement de l'atmosphère planétaire à 2°C et d'enrayer les conséquences négatives pour les pays les plus pauvres et vulnérables. Les points suivants sont essentiels :

1. L'accord doit créer un cadre légal suffisamment contraignant pour que les objectifs internationaux et nationaux soient réévalués et renforcés tous les cinq ans. Il doit se fonder sur des connaissances scientifiques, ainsi que sur le principe d'une répartition équitable des charges en fonction de la responsabilité et de la performance économique (pour les réductions d'émissions ainsi que pour les soutiens financiers et autres).
2. L'accord doit fixer des mécanismes contraignants pourvus de critères suffisants, et les Etats doivent s'engager à améliorer leurs objectifs de réduction des émissions nationales ainsi que leurs contributions financières pour le climat d'ici 2018.
3. Cet accord doit aussi stipuler comme objectif la reconversion complète de l'approvisionnement énergétique à partir de sources 100 % renouvelables et sans carbone d'ici 2050 au plus tard (décarbonisation), cela dans le but d'envoyer les signaux appropriés au secteur privé et aux investisseurs.
4. A Paris, il conviendra de créer les conditions-cadres concrètes pour un financement équitable et suffisant des mesures de protection du climat et d'adaptation dans les pays en développement. Pour cela il faut :
 - a. L'engagement de principe des Etats riches de mettre à disposition de façon continue un financement public suffisant pour soutenir les pays en développement les plus pauvres. Au moins 50 % de ces moyens doivent être réservés à des mesures d'adaptation. Les moyens privés ne doivent être considérés que comme des compléments et non comme des substituts à des moyens publics.
 - b. Les montants destinés à financer la protection du climat ne doivent pas être détournés de budgets existants destinés à l'aide au développement. Ils doivent être fournis en plus, conformément au principe du pollueur-payeur. Par exemple, via des redevances sur les énergies fossiles ou sur les transports aériens et maritimes internationaux, via les gains provenant du commerce des certificats d'émissions ou encore via une taxe internationale sur les transactions financières. Ces ressources doivent être mises à disposition des pays en développement principalement à travers le Fonds vert pour le climat.
5. L'accord doit prévoir une garantie contre les dégâts et les pertes liés au climat (loss & damage) qui ne peuvent pas être complètement évités par la réduction des émissions et les mesures d'adaptation.

Demandes de l'Alliance climatique au Conseil fédéral

1. La Suisse a déposé un **objectif insuffisant en matière de réduction des émissions**. Celui-ci n'est pas seulement hors des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessaires d'un point de vue scientifique. Il contrevient aussi à l'objectif des 2°C ancré dans la loi sur le CO₂.
 - **Conformément à sa coresponsabilité dans les changements climatiques, la Suisse doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 60 % d'ici 2030 à l'intérieur de ses frontières. Et d'ici 2050, la Suisse doit complètement renoncer aux énergies fossiles.**
2. La Suisse fait encore partie des très rares pays à **comptabiliser dans son propre bilan les réductions faites à l'étranger**. Au lieu de s'engager dans la résolution du problème principal, la Suisse déplace le débat sur un terrain secondaire en demandant de nouveaux « mécanismes de flexibilité » pour le commerce international des certificats d'émissions.
 - **La Suisse doit atteindre ses objectifs de réduction par des mesures prises chez elle. Le soutien aux efforts de réduction réalisés à l'étranger est certes utile, mais la Suisse ne doit pas comptabiliser ces réductions dans le bilan de ses engagements internes. Les mesures de protection du climat réalisées en Suisse bénéficient aussi à l'économie suisse en générant de la valeur ajoutée et en créant des emplois chez nous.**
3. Les pays en développement ne peuvent planifier et réaliser leurs propres mesures de réduction et d'adaptation que lorsqu'ils peuvent compter sur **un soutien approprié et fiable de la part des pays riches**.
 - **La Suisse doit s'engager pour que soient fixées dans l'accord de Paris des mesures obligatoires qui permettent un échange planifiable et fiable de connaissances, de technologies et de moyens financiers.**
4. La Suisse est l'un des rares pays riches à ne pas s'être prononcé pour **des moyens financiers concrets et appropriés** destinés à des mesures de protection du climat et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays les plus pauvres. Entre-temps, la plupart des Etats occidentaux¹ – et même la Chine et certains pays en développement – ont envisagé des montants supplémentaires s'ajoutant aux 100 milliards USD déjà promis. Par ce refus, la Suisse se met à l'écart et menace les négociations.
 - **La Suisse devrait s'engager fermement pour de nouveaux versements supplémentaires pour la protection du climat et des mesures d'adaptation dans les pays les plus pauvres.**
 - **Concrètement, du fait de sa force économique, la contribution que doit verser la Suisse à partir de 2020 se monte à 1 milliard CHF par an. Cela correspond à environ 1 % des 100 milliards USD promis par les pays industrialisés. Il faut donc une contribution de 600 millions CHF en 2016.**
5. Bien que la Suisse fasse partie des créateurs de l'Initiative Nansen qui élabore des solutions pour les problèmes des réfugiés climatiques, le Conseil fédéral refuse de fixer une **garantie pour les dégâts et pertes liés au climat (loss & damage)**. Il est pourtant clair que les catastrophes liées au climat vont en augmentant et que les mesures d'adaptation ne suffiront pas pour y faire face.

¹ Parmi ces pays, figurent l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et les USA.

- **La Suisse – en tant que pays progressiste et riche ayant une réputation internationale dans le domaine humanitaire – doit s'engager pour que le nouvel accord sur le climat reconnaisse les défis que constituent les dégâts et les pertes dus au climat (loss & damage). Celui qui ne reconnaît pas les dégâts ne peut pas s'engager de façon crédible pour la réduction des émissions et les mesures d'adaptation.**
6. Jusqu'ici, la Suisse a financé ses contributions climatiques à partir du crédit-cadre pour la coopération internationale. Cela ne respecte pas le mandat de l'aide au développement et entrave d'importantes tâches de lutte contre la pauvreté.
- **A l'avenir, la Suisse doit mobiliser des moyens pour protéger le climat et réaliser des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, en plus du crédit-cadre pour la coopération internationale. C'est aussi en accord avec les Objectifs de développement durable du nouvel Agenda 2030, et cela empêche de nuire à d'importantes tâches de lutte contre la pauvreté.**
 - **Des moyens publics supplémentaires destinés à la protection internationale du climat doivent être mis à disposition selon le principe pollueur-payeur. De ce fait, et dans le cadre de la stratégie climatique et énergétique de la Confédération, il convient d'examiner des mécanismes tels que ceux qui existent déjà dans d'autres pays européens. En font partie par exemple l'utilisation partielle des gains du commerce national des émissions, une augmentation de la taxe sur le CO₂ ou sur l'énergie, des redevances sur le trafic aérien ou une taxe sur les transactions financières.**

Sans adaptation de son mandat de négociation, la Suisse risque non seulement d'empêcher une conclusion positive d'un nouvel accord sur le climat qui soit approprié, mais elle met aussi en jeu sa réputation internationale en tant que partenaire de négociation crédible, sincère et cohérent.